

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,
Mme COFFIN, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL,
M. FURCY, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN,
Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. OSMOND, Mme RENOUF,
Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme ASSELIN qui avait donné procuration à M. DESCHAMPS,
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à M. CHASLES,
M. GARNIER qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEGAGNEL,
Mme LECONTE qui avait donné procuration à M. FURCY,
Mme B. MARIE qui avait donné à procuration à M. DELAFOSSE,
Mme PREVOT qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

Mme LESOUEF, Mme ESSLING, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. HOREL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE,
M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL, Mme LOUIS, Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN,
Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme PAGNON.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Séance du 26 septembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2017.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Suite au Congrès des Maires de France qui s'est déroulé fin novembre 2017, Mme le Maire fait part au Conseil des évolutions législatives concernant les collectivités.

Le Projet de loi de finances national pour 2018 impose, sur 5 ans un objectif d'économie de 13 milliards d'euros aux collectivités (régions, départements, intercommunalités, communes).

Cet effort porte à la fois sur les dépenses de fonctionnement et sur l'endettement.

La réduction des dépenses de fonctionnement demandée aux collectivités territoriales s'appliquera dès 2018 par une progression annuelle plafonnée à 1.2 %, inflation comprise.

Sur l'endettement, il s'agira de rationner le recours à l'emprunt des collectivités.

Par ailleurs, concernant les recettes fiscales des communes, la 1ere tranche d'exonération de la Taxe d'Habitation, effective en 2018, sera compensée par une dotation d'Etat.

III – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances présente à l'assemblée ces modifications. Il retrace les éléments inscrits dans les documents et précise qu'il s'agit d'ajustements, sans décisions majeures, des recettes et dépenses du budget principal. Il constate que ce budget « prudent » est bien appréhendé. Les évolutions budgétaires se concrétisent ainsi :

RECETTES FONCTIONNEMENT :	265 283,51 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT :	265 283,51 €
RECETTES INVESTISSEMENT :	108 460,51 €
DEPENSES INVESTISSEMENT :	108 460,51 €

M. Cailliez décrit ensuite les évolutions financières de la commune entre 2016 et 2017.
Les données sont les suivantes :

	2016	2017	variation en %
7411 DGF	563 283	566 895	0,64
74121 Dotation de Solidarité Rurale	242 833	302 775	24,68
74127 Dotation Nationale de Péréquation	61 952	61 952	0,00
74832 Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	61 712	54 405	-11,84
7325 FPIC	51 127	50 712	-0,81
7381 Taxe additionnelle droit de mutation	73 375	81 602	11,21
sous-total	1 054 282	1 118 341	6,08
Etat 1259			
73111 taxes foncières et d'habitation	806 454	808 078	0,20
748314 Dotation unique compensation spécifique	5 446	1 695	-68,88
74834 Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	17 334	14 287	-17,58
74835 Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	35 729	49 679	39,04
sous-total	864 963	873 739	1,01
total	1 919 245	1 992 080	3,79

DETTE AU 31/12/2017

BUDGETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2016	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2017
BUDGET COMMUNAL		
TORIGNI-SUR-VIRE	589 373,19 €	473 692,23 €
GUILBERVILLE	1 065 456,57 €	1 013 914,27 €
GIEVILLE	428 529,39 €	390 545,96 €
BRECTOUVILLE	1 074,60 €	0,00 €
TORIGNY-les-VILLES	200 000,00 €	184 080,54 €
TOTAL BUDGET COMMUNAL	2 284 433,75 €	2 062 233,00 €
BUDGET LEGS DANICAN	38 421,32 €	32 692,90 €
BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	152 911,32 €	141 531,89 €

Le Conseil adopte à l'unanimité la modification présentée.

IV – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire jusqu'à l'adoption de ce budget à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

V – LOTISSEMENT LA PASSELAIE : DETERMINATION DU PRIX DES PARCELLES

Le lotissement La Passelaie comporte 24 lots. Les travaux commenceront la seconde quinzaine de janvier 2018. M. Cailliez explique que le prix des parcelles a été étudié pour tenir compte des clôtures intégrées dans les travaux réalisés par la commune mais aussi de certains inconvénients (proximité des bacs enterrés pour les ordures ménagères).

A l'unanimité (M. Cailliez ne prend pas part au vote), le Conseil fixe le prix des parcelles ainsi :

n° lot	surface en m ²	Prix vente en € TTC
1	355	19 565
2	476	25 978
3	532	29 246
4	504	27 762
5	504	27 462
6	504	27 462
7	439	24 317
8	384	19 977
9	383	19 924
10	548	24 994
11	544	24 806
12	607	33 221
13	504	27 462
14	504	27 762
15	616	29 624
16	616	32 273
17	613	32 114
18	610	31 955
19	712	37 361
20	676	36 878
21	560	30 430
22	560	30 430
23	560	30 430
24	674	36 772

VI – AUTORISATIONS DROITS DU SOL

Des modifications réglementaires imposent désormais une autorisation du droit du sol pour réaliser des aménagements. Mme le Maire est autorisée, pour la durée du mandat, à solliciter ces demandes et, signer les documents nécessaires aux servitudes sur le territoire de la commune.

VII – INDEMNITE OCCUPATION DES SOLS, GIEVILLE

M. Rose, Maire délégué de Giéville, rappelle à l'assemblée les circonstances de la création de cette servitude d'assainissement. Le Conseil vote l'indemnité annuelle de 300 € pour l'année 2017.

VIII – LINEAIRE VOIRIE TORIGNY-LES-VILLES

Suite à la présentation de M. Varin et M. Cozic, le Conseil prend acte des linéaires recalculés pour la voirie revêtue.

Communes	Voirie à déclarer en 2018
BRECTOUVILLE	3 585
GIEVILLE	12 985
GUILBERVILLE	36 308
TORIGNI-SUR-VIRE	18 756
Total	71 634 ml

IX– COUT SCOLAIRE 2016

M. Gallier, Maire adjoint aux affaires scolaires présente les coûts scolaires réels calculés sur les sites des écoles publiques de la commune.

Ces coûts servent de référence à la facturation des participations scolaires des enfants scolarisés hors commune et du versement de la contribution auprès de l'école « Le Sacré Cœur ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le coût scolaire réel d'un élève de maternelle qui s'établit à 936 € et d'un élève d'élémentaire à 297 € pour l'année 2016-2017.

X- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GERANT LA GARDERIE DE GUILBERVILLE

Mme Fleury, Maire adjoint en charge des garderies periscolaires rappelle le mode de fonctionnement de la garderie de Guilberville. Le Conseil (1 abstention) accepte la proposition de l'association d'un reversement 1 550 € par mois de septembre 2017 à juillet 2018 (10 mois). Une convention sera signée et les comptes détaillés transmis.

XI- PROPOSITION DE CREATION DE 2 POSTES COMMUNAUX

Mme le Maire informe l'assemblée de la proposition de transformer des contrats de personnes sur des emplois permanents.

A l'unanimité, le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique à 35h et un poste d'adjoint administratif d'assistante comptable à 21 h (à compter du 1^{er} janvier 2017).

XII- BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Mme Coutard, présente le dossier d'un jeune torignais apprenti qui répond aux conditions d'éligibilité pour l'obtention de la bourse communale. Le Conseil valide cette nouvelle proposition.

Mme Coutard informe le Conseil que sur l'année 2017, 6 bourses au permis de conduire auront donc été attribuées à des jeunes pour un coût de 3 000 €.

XIV– INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme le Maire informe le Conseil qu'outre les prestations à caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Ces prestations donnent alors lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil. Le Conseil Municipal décide de verser cette indemnité pour l'année 2017.

XV - INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE TORIGNI

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de gardiennage (église de Torigni-sur-Vire) pour les années 2016 (474.22 €) et 2017 (479.86 €) à l'abbé Ludovic Ourry.

XIV – PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. Cailliez explique que la SARL « Camping des Charmilles » a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, que la créance de 30 215.37 € est désormais éteinte. Il précise que ce montant est déjà inscrit au BP 2017, que la cession du camping (avec les nouveaux gérants) sera signée le 15 décembre prochain.

Le Conseil décide d'admettre cette créance en non-valeur.

XV – QUESTIONS DIVERSES

1) Temps d'Activités Périscolaires.

M. Lemarchant regrette qu'il ait été demandé aux Conseils d'Ecole de se prononcer sur l'arrêt des TAP avant le Conseil Municipal.

Mme Cousin indique que ce sujet a été traité en Bureau Municipal, puis en Commission des Affaires Scolaires où les élus se sont majoritairement exprimés en faveur de l'arrêt des TAP pour la rentrée de septembre 2018.

M. Lemarchant reconnaît qu'il n'a pas pu être présent à cette Commission des Affaires Scolaires.

M. Rose indique que le vote sur ce sujet n'a pas encore eu lieu au Conseil d'Ecole de Guilberville-Giéville.

M. Grandin rappelle que ce sujet est composé de 3 parties :

- les TAP ;
- les horaires des écoles ;
- la répartition des cours sur la semaine scolaire.

Mme le Maire précise que la décision sera formellement prise lors du 1^{er} Conseil Municipal de janvier 2018.

M. Grandin ajoute que le choix final revient à l'Inspecteur d'Académie.

2) Taxe de Saint-Lô Agglo sur le Foncier non bâti

M. Osmond demande pourquoi la taxe de Saint-Lô Agglo sur le Foncier non bâti a augmenté.

M. Cailliez et M. Rose expliquent que cette augmentation est la conséquence de l'entrée de la Communauté de Communes de Canisy au sein de l'Agglo. Le lissage prévu en 2014 ne pouvant être maintenu pour des raisons législatives.

Mme le Maire propose aux élus (le souhaitant) d'envoyer les tableaux réalisés par Saint-Lô Agglo expliquant cette évolution sur les taxes.

3) Marchés en jours fériés.

M. Rose informe que les marchés forains des lundis 25 décembre et 1^{er} janvier 2018 seront décalés aux dimanches 24 et 31 décembre et, les droits de place ne seront pas perçus.

Les marchés aux animaux n'auront pas lieu ces deux semaines de fin d'année.

4) Noël Municipal.

Mme le Maire informe que le Noël Municipal aura lieu au château de Torigni le vendredi 22 décembre 2017 à 19h.

La séance est levée à 22 h.